

## Dés herbage

La législation en vigueur interdit dorénavant le traitement des mauvaises herbes par des produits phytosanitaires. Seuls les cimetières et les terrains de sport peuvent être traités.

Il existe des traitements autorisés qui permettent de griller momentanément la végétation mais qui ne la détruisent pas et doivent donc être renouvelés tous les 15 à 20 jours. Un devis estimatif nous est parvenu. Il s'élève à 15000€ TTC pour la période de mars à octobre.

**Nous pensons qu'une telle somme peut être investie dans d'autres actions et qu'un acte citoyen de chacun d'entre nous permettrait de maintenir notre village propre et accueillant.**



Nous vous rappelons que **les feux de jardins sont interdits et passibles d'une amende**. D'autres moyens plus écologiques permettent de recycler vos déchets et de limiter les nuisances vis-à-vis de vos voisins :

- La location d'un bac pour le ramassage des déchets verts,
- Le compostage individuel,
- Le dépôt à la déchèterie d'Arleux.

Pour toute information complémentaire, contacter le Point info Déchets au 0800 802 157.

**Pensez à votre voisinage !**

En accord avec les mairies, l'association est heureuse de vous convier à ses permanences ouvertes à tous !

### La MUTUELLE SANTÉ citoyenne

- ✓ Vous permettre de rejoindre un collectif pour votre mutuelle santé
- ✓ Être **conseillé** et **accompagné** par un professionnel
- ✓ Ouverte aux bénéficiaires de l'Aide à la Complémentaire Santé

**Nos permanences de mai à juillet !**

Mercredi 30 mai de 9h à 12h en mairie d'HAMEL  
 Mercredi 06 juin de 9h à 12h en mairie de FERIN  
 Mardi 12 juin de 9h à 12h en mairie de VILLERS AU TERTRE  
 Mercredi 20 juin de 9h à 12h en mairie d'ERCHIN  
 Jeudi 28 juin de 9h à 12h en mairie de COURCHELLETES  
 Jeudi 05 juillet de 9h à 12h en mairie de GOEULZIN  
 Mercredi 11 juillet de 9h à 12h en mairie de CANTIN  
 Jeudi 19 juillet de 9h à 12h en mairie d'ESTREES

Possibilité de se rendre à domicile

Association citoyenne    Courtiers partenaires    Prise de rendez-vous obligatoire :  
**03 20 55 97 01**

Assurance & Solidarité - 19 avenue Georges Clémenceau 59130 LAMBERSART - Association loi 1901 enregistrée à la préfecture de Lille sous le n°W595026726 le 22 octobre 2015 - SIRET : 825 300 130 00010 - APE : 9499Z

A l'occasion de l'anniversaire de l'association, Joël Vernier, président, vous invite à la

## TABLE RONDE sur le "bien vieillir"

**LUNDI 28 MAI 2018 de 17H A 18H LOMPRETHEQUE**  
 52 Rue de l'Eglise, 59840 Lompret

DR JEAN MICHEL LECERF (INSTITUT PASTEUR) • DELPHINE BARTHE (SMART ALERT)  
 • JEAN-FRANCOIS TROCHON (BEGUINAGE & CIE) • YANNICK VANDEWALLE (SIEL BLEU)  
 • ELODIE REINER (EPS TELESURVEILLANCE) • PATRICK WATRIN (FILIEU ADMR) • MAISON DES AIDANTS

**SUIVIE D'UN COCKTAIL ET D'ATELIERS**  
 OPTIKAL • SIEL BLEU • MAISON DE L'AIDE A DOMICILE • EPS TELESURVEILLANCE • FILIEU ADMR ET D'AUTRES

Pour s'inscrire : [assuranceetsolidarite@gmail.com](mailto:assuranceetsolidarite@gmail.com)  
 Réponse souhaitée avant le 24 Mai

Assurance & Solidarité - 19 avenue Georges Clémenceau 59130 LAMBERSART - Association loi 1901 enregistrée à la préfecture de Lille sous le n°W595026726 le 22 octobre 2015 - SIRET : 825 300 130 00010 - APE : 9499Z

## Envoyez-nous vos articles !

Vous pouvez, dès à présent et **jusqu'au 25 juin**, déposer vos communiqués en mairie ou les envoyer à l'adresse mail suivante : [communication@estrees.fr](mailto:communication@estrees.fr)



Mairie d'Estrées

TEL : 03 27 89 61 21

[mairie@estrees.fr](mailto:mairie@estrees.fr)

[www.estrees.fr](http://www.estrees.fr)



## AGENDA

Jun 2018

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
16h-19h : Médiathèque		Ramassage des verres 	Ramassage des déchets verts 		<b>Mairie ouverte</b> 9h15 – 11h45 <b>Soirée</b> « Années 80 » avec l'APE	
11	12	13	14	15	16	17
16h-19h : Médiathèque		<b>18h30 – Salle des mariages</b> <b>Réunion du centre de loisirs</b>	Ramassage des déchets verts 			
18	19	20	21	22	23	24
16h-19h : Médiathèque			Ramassage des déchets verts 		<b>Mairie exceptionnellement fermée</b>	
			<b>18h30 – Square Maurice Sauvage</b> Cérémonie du 18 juin 1940			
25	26	27	28	29	30	
16h-19h : Médiathèque			Ramassage des déchets verts 	<b>18h – Salle A Cauchy : Kermesse du groupe scolaire</b> <b>Fin de la vente des tickets de cantine</b>	<b>Mairie ouverte</b> 9h15 – 11h45	

## NOTES :

Les fêtes du Mont Carmel auront lieu du 21 au 23 juillet.

La brocante aura lieu le dimanche 22 de 8h à 13h.

Une Info Spéciale sera publiée à cet effet.

## Commémoration de l'appel du 18 juin 1940

---

La cérémonie commémorative de l'appel du 18 juin 1940 aura lieu le lundi 18 juin 2018 à 18h30 au square Maurice Sauvage. Le verre de l'amitié, servi à la mairie, clôturera cette manifestation. Rendez-vous à 18h15 sur la place de la Mairie.

## Recherche de secouristes bénévoles pour les fêtes du Mont Carmel

---

***Vous êtes Sauveteur Secouriste du Travail avec une attestation en cours de validité (moins de 2 ans) Vous avez un certificat prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1) ou un diplôme médical (infirmier ou médecin) ?***

***Vous êtes pompier volontaire ou professionnel ?***

**Nous recherchons des bénévoles pour le poste de sécurité pour la brocante des fêtes du Mont Carmel !**

Les bénévoles seront mobilisés le temps de la brocante le dimanche 22 juillet de 8h à 13h. Selon le nombre de bénévoles, il sera possible de mettre en place un roulement permettant à chacun de profiter de la brocante. Le poste de sécurité sera basé à côté de la Mairie. Le défibrillateur portable sera mis à disposition de l'équipe.

***Si vous voulez nous venir en aide, merci de vous faire connaître auprès de la mairie ou via [communication@estrees.fr](mailto:communication@estrees.fr).***

## Fêtes du Mont Carmel - Brocante

---

Les fêtes du Mont Carmel auront lieu du 21 au 23 juillet prochains.

La brocante aura lieu le dimanche 22 juillet de 8h à 13h, elle sera organisée par l'Association des Parents d'Elèves, Bien Vivre à Estrées et le Collectif 1026 dans les rues de l'Eglise, de la Mairie et de l'Espérance jusqu'au carrefour avec la rue du Chalet. Des informations vous seront fournies dans une Info Spéciale.

## Soyez informés en temps réel !!!

---

**Pour toujours mieux vous informer et vous alerter, votre commune a le plaisir de vous offrir l'application Panneau Pocket.**

Les événements locaux seront toujours dans votre poche, où que vous soyez et quand vous le souhaitez grâce à votre téléphone portable.

**Pas besoin de créer de compte !! L'application est non-intrusive ! Pas de numéro de téléphone ni de mail à donner !**

Il vous suffit de télécharger gratuitement l'application et de laisser l'application vous localiser ou alors de sélectionner votre commune manuellement.



## Réunion d'information pour les centres de loisirs

---

Le centre de loisirs fonctionnera cet été du 9 au 27 juillet. Une réunion d'information pour les parents aura lieu le mercredi 13 juin à 18h30 à la Salle des mariages de la Mairie. Les dossiers d'inscription seront remis à l'issue de la réunion et resteront disponibles en mairie.

Marie-Odelly Lannoy a eu l'opportunité d'occuper un poste à temps complet dans une autre collectivité, elle n'assurera pas la direction de centre de juillet. Nous la remercions pour le travail accompli. Nous souhaitons donc la bienvenue à Franck Allard qui assurera la direction du centre de juillet et que vous aurez l'occasion de rencontrer lors de la réunion.

## Fermeture estivale médiathèque

---

La médiathèque sera fermée du 16 juillet au 27 août pour la période estivale. Elle réouvrira le lundi 3 septembre.

## Tickets de cantine

---

La vente des tickets de cantine prendra fin le vendredi 29 juin et reprendra pour la rentrée de septembre le lundi 27 août 2018.

Pensez à réserver en mairie le repas du lundi 3 septembre (jour de la rentrée) avant le jeudi 30 août midi.

## Empoisonnement de chats

---

Suite à un nouveau cas de suspicion d'empoisonnement de chat, nous vous rappelons que les sévices et les actes de cruauté envers les animaux sont punis par le code pénal (Art. 511-1 et s., Art. 521-1, Art. R. 511-1 et s., Art. R. 653-1 et s.)

Par exemple, la personne qui exerce publiquement ou non des sévices graves, ou qui commet un acte de cruauté envers un animal domestique, ou apprivoisé, ou tenu en captivité, est puni de 2 ans de prison et 30 000 € d'amende.

## Villageois en Fête – Dimanche 1 juillet 2018

---

Bien Vivre à Estrées vous informe qu'elle organisera le dimanche 1 juillet 2018 à midi, sur le terrain de football de la commune, la manifestation « Villageois en fête » 10<sup>ème</sup> édition. La manifestation est gratuite et ouverte à tous, les familles et les amis sont les bienvenus. Des informations complémentaires vous seront données ultérieurement. Merci de noter cette date sur votre agenda.

## Réunion publiques sur le compostage

---

Le SYMEVAD organise des réunions publiques sur le compostage avec mise à disposition gratuite d'un composteur et de ses accessoires.

Ces rencontres auront lieu le 14 juin 2018, 13 septembre 2018, 11 octobre 2018 et 15 novembre 2018, au SYMEVAD - 60 Rue Mirabeau à Évin-Malmaison à partir de 18h30.

Inscriptions obligatoires au 03 21 74 35 99.

## Aménagement des entrées du village

---

Dans le cadre d'un « chantier école » et suite au projet validé par l'équipe municipale, les élèves du lycée horticole de Wagnonville aménageront et planteront les entrées du village fin juin et début juillet.

Nous vous demandons la plus grande prudence si vous êtes amenés à circuler aux abords du chantier.

## Réfection de la D 135 (rues du Moulinet et du général de Gaulle)

---

Le département du Nord réalisera des travaux sur la D 135 qui traverse notre village entre le pont de Goeulzin et la route de Bellonne aux alentours du 21 juin. Un bitume sera réalisé sur la route traversant le village afin de finaliser les travaux qui ont été engagés il y a quelques semaines (réfection des bords de route). L'ensemble des marquages au sol seront ensuite refaits.

Nous vous demandons donc la plus grande vigilance lors de la réalisation de ces travaux et nous vous recommandons d'éviter de laisser vos véhicules stationnés (même sur le trottoir) afin d'éviter toute projection de bitume sur les carrosseries.

En parallèle, un curage de fossé et un dérasement de l'accotement de la zone inondée face à la source seront réalisés.

Nous vous recommandons la plus grande vigilance aux abords du chantier.

## Permanence de notre Député Dimitri HOUBRON

---

Monsieur le député organisera une permanence dans notre commune le vendredi 13 juin de 15h à 17h.

Il recevra uniquement sur rendez-vous.

Le numéro à contacter pour prendre rendez-vous est le 03.27.91.80.05.